

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01820
Numéro SIREN : 341 540 870
Nom ou dénomination : 7E AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2019 sous le numéro de dépôt 10110

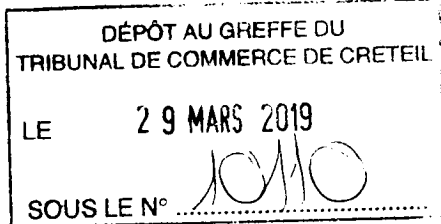


SOCIETE 7^{ème} AVENUE

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €

Siège social : 147 avenue de Paris et 2 et 4, boulevard Maxime Gorki
94800 VILLEJUIF

341 540 870 RCS CRETEIL



**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIÉTÉ 7^{ème} AVENUE, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

**SOCIETE 7^{ème} AVENUE**

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €

Siège social : 147, avenue de Paris et 2 et 4, boulevard Maxime Gorki
94800 VILLEJUIF

341 540 870 RCS CRETEIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 7^{ème} AVENUE,
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels établis au 31 décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et un endettement inférieur aux capitaux propres,
- il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mars 2019 de procéder à une distribution de dividende de 10 000 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé.

Fait à Boulogne, le 22 mars 2019

audit france
Commissaire aux Comptes et à la
Transformation

Représenté par Hervé WILLI
Commissaire aux Comptes